

# Une pilule, une petite Capsule... EHDAA



## Ou l'intégration au fil des mois !

### Avril

#### Le comité EHDAA-École

C'est le mois des planifications d'effectifs et de clientèle. Nous travaillons déjà à préparer la prochaine année scolaire. Le comité EHDAA-école devra se pencher bientôt sur l'organisation des services.

Le comité-école fait des recommandations à la direction, qui est aussi présente dans le processus. Si celle-ci ne retient pas les recommandations, elle doit signifier par écrit, les motifs de son refus.

Pour être en mesure de faire des recommandations sur les besoins de l'école, il faut tenir compte de la réalité du milieu, du nombre d'élèves intégrés et des besoins particuliers de certains élèves. Établir un portrait d'école s'avère très utile.

#### Les recommandations du comité

1 -Il doit *recommander une démarche d'accessibilité aux services*. Pour ce faire, il doit tenir compte de la démarche à suivre, de l'utilisation du formulaire, du rôle de la direction, des disponibilités des personnes-ressources : orthopédagogues, enseignants-ressource, TES (17 h au primaire), psychologue, orthophoniste...

2 -Il doit *recommander des critères de distribution des services*, il faut tenir compte du nombre d'élèves intégrés et du degré d'intégration, de la grosseur des groupes, du niveau à prioriser, de la présence des classes spécialisées. On peut tenir compte du nombre de PI, du nombre d'élèves ayant un portable et les outils disponibles, du nombre d'élèves reconnus comme ayant une difficulté d'apprentissage ou un trouble du comportement, du nombre d'élèves à risque.

\*Prudence est de mise lorsqu'on regroupe des élèves afin d'harmoniser les services. Si on met 5 élèves ayant une dysphasie dans la même classe, il faut s'assurer que les services soient suffisants (aide, outils, reconnaissance de temps dans la tâche...). Il faut également se questionner sur la pertinence de faire un groupe multi- niveau avec seulement des EHDAA.

## La lettre d'entente de juin 2011

Le gouvernement, lors de la dernière négo (2010-15), s'est engagé à donner des enveloppes budgétaires importantes (mais encore insuffisantes) afin d'aider à la composition de la classe. C'est un gain pour nous. Notre fédération a réussi à faire reconnaître les besoins reliés à l'intégration.

Ces enveloppes sont réparties en *trois mesures* et redistribuées dans nos écoles. Le comité doit absolument *faire des recommandations sur l'utilisation de ces sommes*. Ce n'est pas une prérogative ou un choix de la direction. Votre direction connaîtra en juin les montants officiels qui lui seront transmis en septembre. On peut déjà faire une ébauche avec les montants reçus cette année dans votre école (disponibles sur le site du SERN/EHDAA) et modifier nos recommandations en juin.

## Les 3 mesures d'aide à la composition de la classe \$\$\$\$

Mesure 30 361 : mesure de soutien pour *les élèves TC intégrés* en classe régulière

(heures TES, libération, augmentation du temps d'encadrement...)

Mesure 30321 : mesure de soutien à la composition de la classe

(ajout de ressources enseignantes en service direct à l'*apprentissage*)

Mesure 30322 : soutien à l'enseignant : Libération pour le suivi des *PI*

## Le mot de la fin

Certaines écoles n'ont pas de comité EHDAA car les enseignants se disent consultés en assemblée générale. J'invite les enseignants à former leur comité et à faire le pont avec l'assemblée générale pour la consultation des enseignants.

Le comité EHDAA, c'est beaucoup plus qu'une simple consultation ! Ce sont des recommandations.

*Vous avez votre mot à dire...*

*Lise Cayouette*

Conseillère EHDAA, SERN

avril 2014